

**Délibération n°5**

*Objet : Demande de subvention pour l'agrandissement et l'optimisation de la déchèterie située à Lafrançaise*

*Date de convocation :*  
01/12/2008

*Date d'affichage :*  
01/12/2008

*Nombre de Membres en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
27

*Nombre de votants :*  
27

L'an deux mille huit,  
le 17 décembre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, GRIMAL, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, LEY, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, Mme PAJOT suppléante de Mme FERRERO, Mme JEAN DIT DENIAUD suppléante de Mme LAFARGUE, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme TAFOUREAU, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. SEGONNE suppléant de M. CALVET.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, VIDAL, Messieurs CHERON, DUSSOUCHAUT, HEBRARD, QUET, MAUBERT.

Monsieur JOFRE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la déchèterie située à Lafrançaise rencontre un vif succès. Sa fréquentation ne cesse d'augmenter depuis sa conception. Il précise que ce site est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité. Il permet à la fois d'apporter un service indispensable aux administrés, de valoriser des quantités importantes de déchets et de limiter les coûts de traitement. Il précise aussi que conformément aux prescriptions du Plan Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne, la déchèterie accueille depuis 2006 les habitants de la commune de Meauzac et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 les habitants de la commune de Barry d'Islemade. Cette ouverture pourrait potentiellement s'étendre à d'autres communes voisines.

Il rappelle aussi que la politique du SIEEOM a été de multiplier les filières de recyclage afin de limiter les coûts et l'enfouissement des déchets et de permettre aux communes voisines de bénéficier de cette installation. Enfin, il rappelle que cette déchèterie avait été conçue de façon modulaire afin de permettre une évolution potentielle.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que désormais cette installation nécessite un agrandissement afin d'améliorer le service aux usagers, de développer de nouvelles filières de tri conformément aux orientations du Grenelles de l'Environnement et de sécuriser les déchets dangereux et les déchets régulièrement volés.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'agrandir cette installation.

Monsieur le Président propose de déposer des dossiers de demande de financement au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) 2009, auprès du Conseil Général, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

<b>Montant du projet :</b>	<b>295 717 € HT (48 462 € de TVA</b>
DGE :	98 902 € (40 %)
Conseil Général 82 :	24 726 € (10 %)
ADEME :	24 726 € (10 %)
Agence de l'Eau :	24 726 € (10 %)
Autofinancement/Emprunt :	122 637 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Approuve** le dossier présenté par son Président,
- **Décide** de déposer les dossiers de demande de financement concernant l'agrandissement et l'optimisation de la déchèterie située à Lafrançaise,
- **Sollicite** un financement au titre de la Dotation Globale de l'Etat 2009 de 98 902 €,
- **Sollicite** du Conseil Général une subvention de 24 726 €,
- **Sollicite** de l'ADEME une subvention de 24 726 €,
- **Sollicite** de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une subvention de 24 726 €,
- **Sollicite** l'autorisation de pré-financer les travaux auprès du Conseil Général,
- **Autorise** son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE